

Questions COGEST: Crédit d'engagement CO et salle triple

Généralités

1. Quels sont les rôles du COPIL et du CP ?

Le COPIL est responsable de l'exécution des tâches suivantes :

- Validation du planning général du projet jusqu'à la prise de possession.
- Validation du manuel de projet (et ses mises à jour) fixant les grandes lignes directrices et les décisions stratégiques pour le cahier des charges, l'organisation générale, et les procédures mises en place pour le respect des coûts et des délais.
- Élaboration des demandes de subvention avec l'assistance de la DGP (direction générale de projet).
- Validation des lots, du planning et du contenu relatifs aux appels d'offres de la DGP.
- Lancement des procédures d'appels d'offres, validation des rapports d'évaluation, conclusion des contrats d'entreprises.
- Financement des études et de la réalisation des travaux ; traitement des factures et demandes d'acompte.
- Approbation de l'achèvement des travaux.

Le COPIL délèguera au CP des tâches exécutives, une fois que le projet entrera dans les phrases 51 Projet d'exécution et 52 Exécution de l'ouvrage. Le CP est responsable de l'exécution des tâches suivantes :

- Validation du planning des travaux de construction relatif aux phases d'exécution 51 et 52.
- Approbation des plans d'exécution.
- Participation régulière d'un membre (à désigner + remplaçant/e à désigner) aux séances de chantier.
- Contrôle des coûts en coordination avec la DGP (décompte des travaux actualisé chaque mois durant le chantier par la DGP) avec rapport mensuel au COPIL.
- Validation des demandes d'avenant et de régies dans la limite des compétences financières du CP.
- Représentation du MO pour décisions durant le processus de chantier dans la limite des compétences financières du CP.
- Valider dossiers finaux pour obtention des subventions en coordination avec la DGP.
- Élaboration du dossier d'exploitation en collaboration avec la DGP et les ingénieurs mandataires.

2. Est-ce le COPIL qui a défini le cahier des charges du projet en vue du concours et qui a choisi le lauréat ou était-ce une autre organisation ?

Le cahier des charges du projet en vue du concours a été élaboré par le Conseil municipal de la législature précédente en collaboration avec les services cantonaux de l'enseignement ainsi que de l'immobilier et patrimoine (SIP).

Le lauréat a été choisi à la suite du concours de projet d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 2c, d'une procédure ouverte selon les art. 18 et 22 de l'AIMP du 25 novembre 2019 (état au 01.01.2024) et l'art. 7 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 mars 2023 (état au 01.01.2024). Le lauréat a été désigné par un jury composé de représentants de la Commune, du Canton et de professionnels.

3. Que vont devenir les pavillons scolaires ?

Les pavillons scolaires seront démontés à la fin du chantier. La Commune étudiera la possibilité de les revendre en fonction de leur état.

4. Est-il prévu d'utiliser les anciens pavillons scolaires comme lieu de rencontre pour une activité communale (jeunesse par exemple) ?

L'état actuel des pavillons, leur vétusté ainsi que l'ampleur des travaux nécessaires pour les remettre en état et garantir un niveau de confort adapté à leur usage nous paraissent trop importants pour justifier leur conservation.

5. Les coûts de démolition et/ou recettes de vente des pavillons scolaires sont-ils intégrés au crédit d'engagement ? Quels sont les montants concernés ?

CHF 50'000.- HT sont prévus pour le démontage et l'évacuation des pavillons selon l'hypothèse la plus défavorable. En cas de reprise par un tiers, ce montant pourrait être réduit ou annulé.

6. Existe-t-il une projection permettant d'estimer jusqu'à quand l'extension du CO et la salle de gym triple couvriront les besoins de la commune ?

La projection permet de couvrir les besoins jusqu'en 2040. De plus, les salles de réserves permettent de couvrir des besoins supplémentaires.

7. Pourriez-vous nous transmettre une présentation de l'évolution de la pyramide des âges en lien avec l'accroissement démographique 2040 envisagé (12'500 habitants) ?

Nous ne disposons pas d'une modélisation sous forme de pyramide des âges projetée à l'horizon 2040.

Le besoin en infrastructures scolaires et sportives a été directement établi sur la base des données et statistiques du terrain. Cette analyse prospective du nombre d'élèves et des effectifs attendus a ensuite été formellement validée par le Service cantonal de l'enseignement.

8. Pourquoi les projets connexes n'ont-ils pas été inclus dans le projet dès le départ ?

Ces éléments sont des projets autonomes qui ne faisaient pas partie du cahier des charges initial du concours d'architecture. C'est lors des études d'avant-projet qu'ils ont été identifiés comme des opportunités d'amélioration pour le site, mais ils ne conditionnent en rien la réalisation de l'extension du CO et de la salle triple.

9. Les futurs aménagements pourraient être développés au travers de workshops associant enseignants et élèves (cf. p. 7). Dans quelle mesure ?

La participation des enseignants et élèves aux aménagements des cours reste à définir, avec l'objectif de favoriser leur appropriation du site. Des ateliers pourraient recueillir leurs propositions d'équipements, d'agencements et de mobilier.

10. Les éventuels aménagements extérieurs de la cour d'école (panier de basket, foot, ping-pong, etc.) ont-ils été devisés (cf. p. 7) ? Pourquoi ne sont-ils pas inclus dans le projet ?

CHF 12'500.- HT sont prévus dans le devis général pour l'aménagement d'un terrain de basket/football et marquages au sol, en remplacement des installations actuelles. En cas de besoins complémentaires définis dans le cadre des ateliers mentionnés sous la réponse 9 susmentionnée, une partie du budget de CHF 100'000.- HT dédié au mobilier extérieur pourra être réaffectée pour des aménagements particuliers.

11. Que signifie la "zone de développement ultérieur 5m" (annexe A_Dossier plans_situ) ?

Il s'agit d'une bande aménagée sans plantation permettant un futur élargissement des cheminements piétons et cyclables de la Route de Collombey-le-Grand.

12. Les mesures paysagères (nature en ville), prévues à la suite de la réalisation de grands projets, sont-elles déjà définies ?

A ce stade, les mesures paysagères sont prévues dans le budget mais ne sont pas encore définies précisément.

13. Est-il envisagé d'installer des robots de nettoyage autonomes ?

Il n'est pas envisagé d'installer des robots de nettoyage autonomes.

14. Est-ce qu'un concept de sécurité par vidéosurveillance est prévu ? Les coûts sont-ils intégrés au présent crédit d'engagement ? Pour quel montant ?

Aucun dispositif de vidéosurveillance n'est prévu ni inclus dans la demande de crédit d'engagement.

De manière générale, la question de la vidéosurveillance et des lieux où celle-ci doit être active sur la Commune sont à l'étude et seront présentés dans le cadre d'un futur règlement.

15. En ce qui concerne le système de refroidissement prévu, comment vous êtes-vous assuré qu'il est adapté aux salles de classe, ainsi qu'à la salle de gym ?

Dans l'école, les panneaux rayonnants permettent une régulation rapide de la température, adaptée à l'usage ponctuel de certaines salles et à un besoin rapide de rafraîchissement. Dans la salle de gym, le refroidissement par le sol est plus adapté, en diffusant une fraîcheur lente et constante grâce à l'inertie de la chape. Ce système sera complété par un échangeur et un rafraîchissement partiel par ventilation.

16. Le message, en page 8, mentionne que la pertinence du biotope initialement prévu est remise en question par la proximité avec la nappe. Qu'est-ce que cela signifie ?

La nappe se situe à env. 50 cm sous le terrain à l'emplacement du biotope. La gouille de récolte des eaux, qui devrait se situer au point de collecte le plus bas du site, risquerait d'être remplie par la nappe plutôt que par les eaux de pluie, rendant le biotope inopérant.

Un suivi saisonnier, précédant la phase de chantier, permettra de confirmer sa faisabilité. Dans l'attente de ce suivi, des bassins de rétention enterrés sont retenus dans notre première approche (variante la plus pessimiste) pour garantir le respect des exigences du SEN (Service de l'environnement) et la maîtrise des coûts.

17. Les parties basses des façades sont réalisées en béton afin de résister aux chocs et à l'usure (cf. p. 13).

- a. Jusqu'à quel niveau de résistance est-il prévu d'aller (risque sismique) ?

Les parties basses de façades protègent le revêtement extérieur de l'école dans les zones de circulation contre les chocs liés à l'usage (ballons, coups de pied, etc.). Cette mesure est indépendante du risque sismique, pris en compte dans le dimensionnement de la structure porteuse.

- b. A quoi correspond la norme Z3A ?

La désignation Z3A ne correspond pas à une norme, mais à la zone de danger sismique du projet. Sur cette base, l'ingénieur civil dimensionne les fondations et la structure porteuse conformément aux exigences et normes parasismiques en vigueur.

- c. Comment a-t-été choisi la norme Z3A plutôt qu'un niveau de résistance plus élevé ?

La zone sismique Z3A n'est pas un choix de projet, mais une classification liée à la localisation géographique et géologique. Situé en Bas-Valais, le projet est classé Z3A. Seule la zone Z3B présente un aléa supérieur, principalement en Valais central et dans le Haut-Valais.

18. Quelles nuisances sonores sont à prévoir pour les élèves durant le temps des travaux ?

L'émission de bruits correspondra à celle d'un chantier classique avec les nuisances sonores les plus importantes durant la phase de gros-œuvre. Les pieux vissés limiteront au maximum bruit et vibrations.

Le planning de chantier sera adapté afin de réduire les perturbations au maximum pour les élèves durant les périodes les plus sensibles (notamment lors des examens cantonaux).

19. Quel est le scénario si le projet n'est pas réalisé ?

En cas de non-réalisation du projet, la Commune serait contrainte de déployer plusieurs mesures d'urgence pour faire face à la démographie et aux besoins d'accueil :

Capacité scolaire et conteneurs : Les pavillons actuels étant vétustes et arrivant en fin de vie, la Commune n'aurait d'autre choix que d'installer des conteneurs modulaires provisoires pour remplacer ces installations et faire face à l'augmentation continue des effectifs scolaires.

Salles de gymnastique et sports : Concernant le manque d'heures d'éducation physique et d'espaces sportifs, la Commune devrait solliciter l'utilisation des installations des communes

avoisinantes. De plus, pour les sociétés locales, une politique de contingentement strict des heures à disposition dans les salles actuelles devrait être instaurée, restreignant fortement leurs activités.

Accueil parascolaire : Il faudrait planifier en urgence la création d'espaces d'accueil parascolaire sur d'autres sites, notamment sur le site des Perraires, pour absorber la demande.

Aspects financiers

1. Comment le projet sera-t-il financé ?

Le projet sera financé par la marge d'autofinancement, les subventions qui seront obtenues et le recours à l'emprunt.

Compte tenu de l'importance de cet investissement et des autres projets prévus ces prochaines années, le recours à l'emprunt sera nécessaire. Les emprunts seront contractés progressivement, en fonction de l'avancement des travaux, des besoins de financement et de l'encaissement des subventions. Pour mémoire, la Commune n'a jamais recours à des emprunts liés à des projets spécifiques, mais procède à des financements globaux, adaptés à ses besoins de trésorerie et à sa situation financière d'ensemble.

2. Quels risques financiers la commune devrait-elle particulièrement anticiper ?

Les principaux risques financiers concernent notamment l'évolution des coûts de construction et celle des taux d'intérêt, compte tenu du recours nécessaire à l'emprunt. Ces éléments devront faire l'objet d'un suivi attentif durant la réalisation du projet.

3. Quels sont les montants estimés pouvant être reçus du canton au titre de subvention ?

Les montants estimés pouvant être reçus du canton au titre de subvention est de CHF 3'825'000 (30% du coût reconnu). Les nouvelles constructions sont subventionnées au forfait par unité (voir détail dans réponse au point suivant 4). A ce jour, le forfait, par unité, est de CHF 483'351, arrondi à CHF 500'000 pour prendre en compte les aménagements extérieurs.

Ces montants sont à valider sur la base d'un projet définitif avec devis général.

4. Pouvez-vous nous détailler la part subventionnée par le Canton et nous préciser la part qui n'est pas subventionnable ?

Le service de l'enseignement a reconnu les besoins à 25.5 unités, soit 11 unités pour les locaux d'enseignement, 13 pour deux salles de gym et 1.5 pour les locaux administratifs. Le reste n'est pas subventionnable.

5. Certains éléments pourraient être subventionnés rétroactivement. Selon les projections de la commune, pour quels éléments et à quelle échéance cela pourrait-il être envisageable ?

La 3^e salle de gym ainsi que les salles de réserve pourraient être subventionnées rétroactivement quand le service de l'enseignement aura reconnu le besoin. Cette échéance n'est à ce jour pas connue.

6. Quelles sont les subventions autres que la commune envisage de demander et auprès de quelles entités ?

Toutes les pistes de subventionnement potentielles seront étudiées lors des prochaines phases de développement du dossier. Parmi les démarches prioritaires, la Commune sollicitera notamment le Fonds du sport (via le Canton du Valais), qui soutient les infrastructures sportives d'importance, ainsi que tout autre organisme ou programme d'aide cantonal ou fédéral susceptible d'être activé pour ce type d'équipement public et scolaire.

7. Le crédit d'engagement tient-il compte de ces subventions qui doivent être portés en déduction ?

Non.

8. L'article 82 alinéa 2 de l'OGFCO prévoit que lorsqu'un crédit d'engagement contient une clause d'indexation des prix, les dépenses liées au renchérissement sont approuvées avec le budget et qu'en cas de baisse des prix, le crédit est réduit d'autant. Le crédit d'engagement qui nous est soumis ne présente pas cette clause d'indexation. Ce choix est-il volontaire ? Si une évolution des prix ne peut pas être exclue, envisagez-vous de compléter votre message en ce sens afin d'éviter qu'un éventuel renchérissement ne doivent faire l'objet d'un crédit complémentaire ?

Le message peut être modifié dans ce sens afin d'éviter qu'un éventuel renchérissement ne doive faire l'objet d'un crédit complémentaire.

9. Quels sont les coûts d'exploitation annuels des nouveaux bâtiments présentés dans le crédit d'engagement ?

À ce stade de l'étude de projet, seuls les coûts énergétiques annuels liés à la production de chaleur, de froid et d'eau chaude sont connus : ils peuvent être évalués respectivement à environ CHF 7'600 HT/an pour l'école et CHF 24'650 HT/an pour la salle de gym.

Les autres coûts d'exploitation (électricité, entretien des ascenseurs et de la ventilation, nettoyage, etc.) sont encore trop variables pour être estimés de manière fiable.

10. A-t-on une idée du montant qu'aurait coûté un projet réalisé en dehors de la nappe ?

Le coût d'une salle de gymnastique hors-sol peut être estimé à environ chf 400'000 HT de moins que la variante retenue semi-enterrée, soit environ 2 % du budget total de la salle.

Cette économie proviendrait principalement de la réduction des travaux de fouille et des travaux spéciaux liés à la nappe. Elle serait toutefois contrebalancée par l'obligation d'enterrer l'abri PC et de construire un local d'engins distinct, ces deux locaux étant mutualisés dans le projet actuel. Les pieux, pour une situation hors-sol, devront être également plus longs, pour atteindre les mêmes valeurs portantes que ceux prévus sous une construction partiellement enterrée.

Voici une estimation comparative des deux variantes avec la mention uniquement des postes qui pourraient varier en fonction des deux solutions, avec des montants HT et arrondis détaillant la différence des chf 400'000.- :

	Salle de gym enterrée	Salle de gym hors-sol
• Pieux	-	120'000 chf
• Fouille et abaiss. nappe	1'415'000 chf <i>volume enterré : 10'250 m3</i>	345'000 chf <i>volume abris PC uniquement : 2'500 m3</i>
• Terrassement	980'000 chf <i>volume enterré : 10'250 m3</i>	240'000 chf <i>volume abris PC uniquement : 2'500 m3</i>
• Remblayage	- <i>recup. terre excavée</i>	360'000 chf <i>apport de terre 6'000 m3 à 60.-/m3</i>
• Façades	425'000 chf <i>850 m2 à 500.-/m2 (contre terre)</i>	640'000 chf <i>850 m2 à 750.-/m2 (hors sol)</i>
• Abri PC	- <i>combiné/inclus dans local engins</i>	780'000 chf (<i>abri à construire en sous-sol</i>) <i>construction indépendante du local engins 1'420 m3 à 550.-/m3</i>
• Pompes de relevage	70'000 chf	- <i>pas nécessaire</i>
Total (HT)	2'890'000 chf	2'485'000 chf

Ecole

1. Selon les recommandations / bonnes pratiques, à quel horizon les besoins doivent-ils être pris en compte lors de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire ?

L'horizon a été fixé à 2040 en collaboration avec le service de l'enseignement. Une projection à plus long terme ne pourrait pas être fondée sur des statistiques fiables.

2. Combien d'élèves sont actuellement accueillis au cycle d'orientation (CO + pavillons) ?

Pour l'année scolaire 2026/2027, 335 élèves sont scolarisés au CO. Ce chiffre est plus bas que 2025/2026 où il y avait 366 élèves au CO, ce qui correspond aux moyennes des dernières années.

3. Quelle capacité le nouveau CO permettra-t-il d'accueillir :

- a. Au niveau du nouveau bâtiment uniquement ?

Le nouveau bâtiment remplace les pavillons qui comportent actuellement 8 salles.

- b. Au niveau de l'ensemble des bâtiments (actuel + nouveau) ?

La projection est d'environ 450 élèves pour l'ensemble du CO.

- c. Au niveau de l'ensemble des bâtiments, avec un étage supplémentaire sur le nouveau bâtiment (actuel + nouveau + étage supplémentaire) ?

La surélévation comporte 8 salles de classe.

- d. Quelle est la capacité de réserve prévue au moment de la mise en service du bâtiment, ainsi qu'à l'horizon 2040 ?

Les 2 salles de réserves constituent la capacité de réserve jusqu'à l'horizon 2040.

4. Pouvez-vous nous présenter un comparatif du nombre de salles de classe avant / après ?

Le nouveau bâtiment du CO sera composé des salles de classe suivantes :

4 salles de classe ;

2 salles de dédoublement ;

2 salles de réserve ;

2 salles d'appui ;

1 salle de science et préparation ;

1 salle d'étude

1 salle CDTEA

Il est précisé que ce nouveau bâtiment doit remplacer les pavillons qui recensent 8 classes.

Enfin, l'extension possible du bâtiment (surélévation) pourrait accueillir 8 classes supplémentaires.

5. Le besoin en salles de classe a augmenté en raison de la diminution du nombre d'élèves par classe. Quelle sera la capacité maximale d'élèves par classe (aujourd'hui vs après) ?

Le nombre maximal d'élèves en classe est de 27 aujourd'hui. Cependant, cette norme n'a aucune valeur puisque les élèves sont placés dans des groupes de niveaux. Le principe est que la taille des classes doit être de 72 m² (48 élèves peuvent occuper le même nombre de classes que 75 élèves (3 classes)). Le nombre de classes est défini par le Canton. Ces normes ne devraient pas changer.

6. En ce qui concerne les SAF, qu'elle est l'évolution prévue ? S'agit-il d'un choix communal ou cantonal ?

Le fait que Collombey-Muraz soit une école SAF est un choix cantonal. Nous sommes l'école du Bas-Valais pour le SAF.

En principe, il y a entre 40 et 55 élèves depuis de nombreuses années.

7. Pour chacun des éléments composant le programme du nouveau CO, listés en page 13 du message, pourriez-vous nous indiquer ceux qui sont obligatoires (découlant d'une obligation légale) et ceux qui résultent d'un choix (avec justification succincte) ?

Tous les éléments composant le programme du nouveau CO sont obligatoires sauf les 2 salles de réserve, dont une est subventionnée. Les salles de réserves seront utilisées pour que l'organisation scolaire soit plus souple et cohérente.

8. Concrètement, qu'est-ce qu'une salle de dédoublement, une salle de réserve et une salle CDTEA ?

Une salle de dédoublement permet de dédoubler certains cours. Par exemple, les cours d'allemand et d'anglais doivent être donnés en petits groupes.

Une salle de réserve sera utilisée pour que l'organisation scolaire soit plus souple et cohérente. Par exemple, cela permettra à plus d'enseignants d'avoir leur classe propre ou encore de concentrer un degré dans le nouveau bâtiment.

La salle CDTEA (Centre de Développement de la Thérapie de l'Enfant et de l'Adulte) est obligatoire depuis 2013 pour chaque bâtiment scolaire.

9. Bien que les sanitaires mixtes soient conçus de manière à permettre une séparation hommes/femmes si nécessaire, dans quelle mesure le choix de sanitaires mixtes est-il adapté aux besoins et aux usages des jeunes de cette tranche d'âge ?

L'APE a-t-elle été consultée ?

Les sanitaires prévus sont mixtes uniquement pour la zone des lavabos. Chaque sanitaire dispose d'une porte fermée, du sol au plafond, et est adapté aux besoins et usages de toutes les tranches d'âge.

L'APE n'a pas été consultée.

10. Le projet prévoit des larges surfaces vitrées. Comment est-il prévu de limiter la chaleur, en particulier lors des épisodes de chaleur (ombre extérieure, stores,...) ?

Dans l'école, des stores extérieurs automatiques, pouvant être commandés également manuellement et individuellement, permettront une protection des surfaces vitrées. Pour la salle de gymnastique, l'ombrage de la végétation périphérique, et la présence de stores automatiques (avec également l'option de commande manuelle individuelle) et ajout d'un couvert en façade sud-est par rapport au projet de concours. Les deux bâtiments seront refroidis par l'intermédiaire d'une PAC pour assurer le confort thermique estival.

11. Est-ce que le crédit d'engagement comprend l'intégralité du mobilier et de l'équipement du nouveau CO (notamment mobilier des salles de classes, casiers, équipements informatiques et spécialisés) ? Quel montant est prévu pour ces acquisitions ?

Un budget d'env. CHF 515'000.- HT est prévu pour les armoires de classes, casiers et pour l'ensemble du mobilier scolaire. Le petit matériel et les consommables ne sont pas comptabilisés.

Salle de gym triple

1. Quelles sont les sociétés locales qui ont été consultées pour le projet ?

Les sociétés sportives utilisatrices des salles de gym ainsi que celles susceptibles d'organiser des événements sportifs d'ampleur telle que la Lutte par exemple.

2. Sous quelle forme s'est faite la consultation des sociétés locales ?

Une séance d'information et de consultation a été organisée par la conseillère municipale en charge des sociétés locales en collaboration avec le service bâtiments en mai 2024.

3. Quels points primordiaux pour les sociétés locales ont été intégrés aux projets et quelles propositions n'ont pas été retenues ?

Surtout des points en lien avec l'organisation de manifestations cantonales, supra-cantonales et nationales (concours, tournois, ...) qui requièrent des dimensions de salle correspondant aux exigences des différentes fédérations, des gradins et des locaux de rangement. Tous les points ont pu être pris en compte selon les demandes des sociétés.

Pour ce qui est des équipements de la salle, une consultation aura à nouveau lieu cet automne. Ceci avait été convenu avec les sociétés au moment de la première consultation.

4. Pour chacun des éléments composant le programme de la salle de gym, listés en page 17 du message, pourriez-vous nous indiquer ceux qui sont obligatoires (découlant d'une obligation légale) et ceux qui résultent d'un choix (avec justification succincte) ?

Les éléments obligatoires sont les suivants :

- 2 espaces de distribution avec escalier de liaison ;
- 2 salles de sport ;
- 4 vestiaires élèves ;
- 2 vestiaires enseignants ;
- 1 local engin combiné à l'abri PC ;
- des locaux sanitaires ;
- des locaux techniques / rangement / nettoyage ;
- 1 ascenseur monte-charge.

Les éléments qui résultent d'un choix sont les suivants :

- un couvert d'entrée : volonté de conserver une zone couverte pour l'accueil de manifestation ;

- 2 halls d'entrée : volonté d'avoir des espaces d'accueil suffisants, notamment pour les manifestations avec une polyvalence d'usage ;
- 1 réfectoire (avec cuisine de régénération) : volonté d'accueillir l'UAPE et de permettre la mise à disposition de ce dernier comme espace intérieur pour les manifestations en prolongation directe des salles ;
- 1 galerie : volonté d'assurer un accueil de qualité aux spectateurs ;
- 1 salle de sport : volonté d'offrir une salle supplémentaire pour les sociétés locales et donner un rayonnement régional à cette infrastructure. De plus, la salle triple permet l'homologation de plusieurs sports pour des compétitions cantonales et nationales
- 2 vestiaires élèves : nécessaires pour la 3^e salle de sport.

5. Une infirmerie est-elle prévue ?

Un espace de premiers secours est prévu dans le vestiaire des enseignants, conformément aux recommandations de l'Office fédéral du sport.

6. Quels est le taux d'occupation actuel des salles de gym (avec différenciation entre la partie scolaire, sociétés locales, événements communaux et privés) ?

Les salles de gym sont actuellement entièrement occupées, en journée par les écoles, en soirée par les sociétés locales et les weekends par des événements organisés par les sociétés locales ou des privés. Il est à relever que les sociétés sont demandeuses pour des disponibilités supplémentaires.

7. Quels sont les taux d'occupation prévus lors de la mise en service de la nouvelle salle de gym, ainsi qu'à l'horizon 2040 (avec différenciation entre la partie scolaire, sociétés locales, événements communaux et privés) de :

a. La nouvelle salle de gym triple

Il est difficile de répondre précisément. Cependant, étant donné que les salles sont actuellement toutes occupées et que les sociétés sont demandeuses pour des disponibilités supplémentaires, il est fort probable que la nouvelle salle triple sera totalement occupée dès sa mise en service.

b. L'ensemble des salles de gym de la commune (salles actuelles et future) ?

L'ensemble des salles de gym devrait être entièrement occupé.

8. Le projet qui nous est présenté est un projet ambitieux et il s'agira de la première salle triple dans le Chablais Valaisan.

a. Qu'est-ce qui motive le Conseil municipal à réaliser ce projet qui répond à des attentes supérieures aux besoins strictement nécessaires ?

Ce projet permettra de doter la commune et la région d'un équipement moderne et pérenne. Dans le Chablais valaisan, plusieurs communes ont fait le choix de développer des infrastructures à rayonnement régional au bénéfice de l'ensemble de la population (équipements sportifs, culturels ou de loisirs). En réalisant cette première salle triple, la

Commune apporte sa pierre à l'édifice cantonal et régional, tout en anticipant la croissance démographique et les besoins scolaires et socioculturels à long terme.

- b. Quelle vision la commune a-t-elle ? Prévoyez-vous à ce que notre commune se spécialise dans un domaine spécifique (ex: organisation fréquente de spectacles, accueil de compétitions nationales/internationales pour les sports concernés, etc.) ?

La Commune ne cherche pas à spécialiser la salle dans un domaine exclusif (comme les spectacles ou un sport unique). L'objectif est d'offrir une infrastructure polyvalente capable d'accueillir un très large panel de manifestations sportives et culturelles.

La polyvalence d'une salle triple permettra d'héberger des compétitions et événements d'envergure, en donnant une priorité aux sociétés locales pour leurs activités quotidiennes et leurs manifestations annuelles, tout en renforçant l'attractivité de notre commune.

D'une manière générale, la salle actuelle des Perraires qui est équipée d'une scène fixe, reste privilégiée pour les spectacles et concerts, la salle triple étant un complément en cas d'événement ou de spectacle particulier.

- c. Au vu de la capacité importante prévue pour les événements culturels (1'340 places), qu'en sera-t-il de la qualité des prestations pouvant être fournies (acoustique, assise, éclairage, loges,...) ?

Le projet est principalement destiné aux usages scolaires et sportifs. La nouvelle salle pourra ponctuellement accueillir des événements culturels ou associatifs nécessitant un grand espace, un réfectoire ou un accès aux extérieurs.

Elle sera équipée de gradins télescopiques, d'un traitement acoustique et d'une gestion de l'éclairage adaptés aux besoins futurs, tout en restant compatibles avec les usages scolaires et sportifs dans le cadre du budget déposé.

La salle des Perraires reste la référence pour les manifestations nécessitant une infrastructure scénique complète.

9. L'usage de la salle de gym prévoit une scène. Comment est-elle construite et où sera-t-elle stockée ?

La salle avec scène sera utilisée ponctuellement : toute scène nécessaire sera amovible, installée pour l'événement puis démontée. Aucune scène fixe ni espace de stockage dédié ne sont prévus.

10. Ne craignez-vous pas que les issues de secours (trappes) de la salle triple puissent être occupées de manière non autorisée et faire l'objet de dégradations ?

Ces sorties supplémentaires sont nécessaires : la géométrie et la capacité de la salle imposent, en complément des deux sorties intérieures, des issues supplémentaires, dont la configuration pourrait être comparable au passage sous-voie de la Route des Brèches à proximité. Les dernières portes côté escalier pourront être déplacées pour se situer le plus proche possible des escaliers et favoriser un contrôle visuel complet de la zone d'évacuation accessible au public.

11. Pourquoi est-il prévu une cuisine de régénération et pas une cuisine où on peut entièrement cuisiner ?

L'UAPE ne nécessite pas de cuisine de préparation des repas. La cuisine de régénération pourra être équipée des appareils usuels (réfrigérateur, four, plaques, lave-vaisselle, etc.). Aucune friteuse n'est prévue, celle-ci nécessitant un cloisonnement coupe-feu coûteux.

Il semble plus cohérent de compléter l'équipement de base de l'UAPE en fonction des événements (avec des stands de cuisine « nomades » si nécessaire sous le couvert) plutôt que de disposer d'une cuisine professionnelle qui serait sous-utilisée ; cette démarche s'inscrit dans la même logique que celle prévalant pour la scène (voir point 9 ci-dessus).

12. Il est prévu la construction d'un abri PC de 200 places. Le canton a-t-il formellement été approché afin de s'assurer que la commune pourra disposer du fonds inscrit à son bilan ?

Le canton a été formellement approché pour que la Commune dispose du fonds.

13. Comment déterminer le nombre de places d'abris PC nécessaires pour notre commune ? Comment s'assurer que 200 seront suffisantes ?

A ce jour, le taux de couverture est de 99% pour la Commune de Collombey-Muraz. Le Canton a confirmé que le nombre de 200 places compensent les 200 places de l'abri En Reutet.

14. Le projet prévoit un espace pour l'UAPE permettant d'accueillir 150 enfants (jusqu'à un maximum de 240 places)

- a. Cet espace remplace-t-il les autres locaux de l'UAPE dispersés sur le territoire communal ou s'agit-il d'un espace supplémentaire ?

Cet espace remplace celui utilisé dès août 2026 aux Perraires et permettra une capacité d'accueil plus importante.

- b. A-t-il été tenu compte du postulat, transformé en interpellation, n° 243 "Horaire continu pour les écoles de Collombey-Muraz" discuté en plenum du 6 octobre 2025 ? Si oui, quelles en sont les conséquences ? Si non, le projet permettra-t-il d'adapter ultérieurement, en cas de mise en œuvre de l'horaire continu, le bâtiment et les infrastructures sans transformations importantes, ni coûts disproportionnés ?

Le projet permet d'adapter ultérieurement, en cas de mise en œuvre de l'horaire continu, le bâtiment et les infrastructures sans transformations importantes, ni coûts disproportionnés.

15. Est-ce que le crédit d'engagement comprend l'intégralité du mobilier et de l'équipement du nouveau bâtiment (notamment mobilier de la salle de gym, de la cuisine, couverture / protection des sols, scènes, chaises, gradins, matériel de l'abris PC, etc.) ?

Un budget d'env. CHF 610'000.- HT couvre les vestiaires, gradins, engins, petit matériel sportifs, local engins, mobilier UAPE et équipement de l'abri PC. Les protections de sols (consommables) ne sont pas comptabilisées.

Environ CHF 100'000.- HT sont prévus pour la cuisine de régénération.

16. Les plans indiquent que chaque vestiaire disposera de 4 douches fermées. Pour des classes où il peut y avoir jusqu'à 12 ou 15 élèves du même sexe ou pour des équipes de 20-25 joueurs, cela peut sembler peu. Est-ce définitif ?

Vu la place à disposition, le choix a été fait de faire des cabines fermées. Ce choix est définitif et la capacité est estimée suffisante.

17. Les professeurs de sport des écoles de la commune ont-ils été consultés, que ce soit pour les plans des vestiaires, de la salle de gym ou du matériel à disposition ? Si oui, quelles propositions ont été retenues et lesquelles ont été écartées ?

Pour ce qui est des plans, les professeurs n'ont pas été consultés car il s'agit principalement de normes à respecter. Les professeurs seront associés aux choix ultérieurs ainsi que les sociétés locales. La direction des écoles était jusqu'ici le principal répondant pour les choix relatifs au domaine scolaire pour valider, au niveau communal, les contraintes légales.

Nappe phréatique

1. Quelle est la profondeur de la nappe à cet emplacement ?

En raison des variations du terrain, la nappe phréatique se situe entre 0,5 et 1,8 m de profondeur, avec une variation saisonnière d'environ 1 m.

2. Bien que le lauréat du concours prévoyait la réalisation d'une salle de gym partiellement enterrée, aurait-il été possible de modifier le projet afin qu'il soit réalisé entièrement en surface ?

Nous avons fait l'exercice, au début du processus d'avant-projet de comparer les deux variantes, mais la situation « hors-sol » présentait plusieurs défauts majeurs à savoir :

Programme et usages :

Non-communication visuelle et programmatique entre le réfectoire-UAPE et la salle de gym (séparation physique et visuelle générée par les gradins); configuration qui limite considérablement possibilités d'usage (événements sportifs et culturels) demandant une mixité entre salles et réfectoire lors de l'utilisation de la configuration salle triple « totale ».

Position des vestiaires à l'étage obligeant les élèves à monter et redescendre.

Les spectateurs doivent monter dans les gradins pour assister à un événement et ne peuvent pas bénéficier de la vue « en balcon » dans des scénarios d'usage sans gradins ouverts.

Impossibilité de mutualiser les locaux engins et abri PC.

Rafrachissement et inertie

Difficile d'assurer une bonne régulation thermique des salles avec des façades entièrement hors sol en comparaison avec une variante enterrée bénéficiant de l'isolation naturelle du sol.

La prise en compte globale de la faible différence de coûts entre les deux variantes et les défauts relevés ci-dessus pour la salle hors-sol expliquent le choix d'une salle semi-enterrée, choix typologique d'ailleurs retenu par 4 des 5 projets primés lors du concours.

3. Pourquoi la municipalité a-t-elle fait le choix d'enterrer partiellement la salle de gym malgré la présence de la nappe ? Quels sont les avantages qui compensent les contraintes techniques, les surcoûts, ainsi que les risques géologiques et financiers ?

Les derniers bâtiments construits à Collombey (Pré Raye notamment) sont entièrement hors nappe (pas de parking souterrain), pourquoi applique-t-on une politique différente ici ?

Voir réponse au point 2 ci-dessus.

Nous pouvons pour le surplus préciser que le contexte des Perraires dans une « Zone constructions et installations publiques » sans voisin direct privé, ne peut pas être mis en relation avec une zone résidentielle quant à l'appréciation des risques.

4. Le message en page 10 mentionne l'existence d'impacts limités sur les bâtiments voisins lors des essais de pompage et la nécessité de réaliser des constats préalables sur les bâtiments voisins avant les pompages importants prévus dans la phase des travaux spéciaux.

- a. Quels impacts ont déjà pu être constatés lors des essais de pompage ?

Rectification concernant ce point : le seul pompage de nappe prévu concerne le pompage lié au chantier. Celui-ci n'impacte que très localement la nappe, sur quelques mètres autour de l'enceinte de palplanches.

Les essais de pompage ont été réalisés dans le cadre de l'étude d'une éventuelle utilisation de la nappe pour le refroidissement des bâtiments. Cette option a finalement été abandonnée pour les raisons citées dans la demande de crédit.

Les constats préalables sur les bâtiments voisins sont donc principalement liés aux travaux susceptibles de générer des vibrations, notamment les travaux de fondation des palplanches et le passage de véhicules lourds, qui peuvent provoquer des mouvements ou tassements de terrain et ainsi impacter le voisinage.

- b. Quel est le périmètre des bâtiments et autres ouvrages (ex: route cantonale) pouvant être impactés et devant faire l'objet de constats préalables ?

Hors du site scolaire des Perraires, les bâtiments les plus proches sont des immeubles d'habitation situés à environ 40 m de la zone de fouille. Selon la norme SN 640'312a, le seuil de sensibilité maximale admissible pour les constructions est de 8 mm/s, et la valeur théorique calculée à 40 m de la fouille est < 1 mm/s. On ne s'attend donc à aucun dommage pour les bâtiments suite à la mise en place et au retrait des palplanches.

- c. Jusqu'à combien de temps après les travaux, des dégâts peuvent être constatés et faire l'objet d'une compensation financière ?

Les éventuels dégâts sont visibles rapidement après le retrait des palplanches (réorganisation du sol de fondation). Un constat sera réalisé en fin de chantier et mis en relation avec celui établi avant le début des travaux. Aucune demande de réparation ou réclamation pour des dégâts ne pourra être formulée ultérieurement.

- d. Qui prendrait en charge des éventuels dégâts (commune ou assurances) ?

Le maître d'ouvrage sera couvert par son assurance construction.

e. A combien est estimé le risque financier ?

Il n'est pas possible de donner une estimation du risque financier lié aux travaux. Toutefois, les mesures proposées par le bureau de géologue devraient permettre de limiter au maximum les risques.

5. Le Message du CM relatif à la zone des Plavaux mentionne en page 7 l'existence d'une analyse pour l'arrosage des terrains de football via le secteur des Perraires. Cette analyse relevait que des tassements de terrains étaient possibles dans un rayon d'environ 35m autour du puits à cause du rabattement de la nappe. Quels sont les éléments techniques qui permettent dans le cas présent de considérer que les risques sont acceptables ? Quelles sont les différences entre les deux situations ?

Selon la rectification au point 4, l'option de pompage de la nappe pour le refroidissement a été abandonnée au profit d'une solution par PAC air/eau.

À noter toutefois que les tassements de terrain mentionnés n'auraient pas impacté les bâtiments du site des Perraires ceux-ci étant tous fondés sur pieux, ni des bâtiments alentours, tous hors du périmètre impacté par le rabattement de nappe.

À noter également que la solution de pompage de la nappe envisagée pour les Plavaux a été abandonnée pour des raisons budgétaires et non techniques.

6. Concrètement, lors de tels travaux, est-ce que l'eau de la nappe est extraite pour laisser la place à la construction ou est-ce qu'elle s'écarte d'elle-même ?

a. En cas d'extraction, comment et où est évacuée l'eau ?

Lors des travaux spéciaux et de terrassement, l'eau qui s'infiltré et coule dans le fond de fouille sera évacuée par pompage, avant d'être traitée puis rejetée dans le canal Stockalper. Cette méthode est validée par le Service de l'environnement ainsi que par le Service de la chasse, de la pêche et de la faune qui est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations de rejets dans les eaux piscicoles du canal.

b. En cas de non-extraction, quels sont les impacts sur les sous-sols, ainsi que sur la surface ?

Le pompage des eaux dans la fouille est nécessaire en phase de chantier, afin de pouvoir travailler au sec. Une fois les travaux de gros œuvre du sous-sol terminés, celui-ci sera entièrement rendu étanche (cuve jaune/cuve blanche). Les terres seront remises en place autour du bâtiment et les pompes pourront alors être retirées et la nappe retrouvera son écoulement naturel autour de l'ouvrage.

Des calculs ont été réalisés afin de vérifier que l'emprise du bâtiment dans la nappe ne réduit que de manière minimale la capacité des écoulements d'eaux souterraines. Ces calculs ont été transmis et validés par le SEN.

Energie

Electricité

1. Quel type de toiture est prévu ? Si elle n'est pas entièrement couverte de panneaux photovoltaïques, est-ce que des attentes (tubes non raccordés) sont prévues pour une installation ultérieure ?

Toiture végétalisée avec panneaux solaires pour le nouveau CO, minérale avec panneaux solaires pour la salle de gym triple. Chaque toiture étant équipée d'une installation solaire, toute modification ou extension pourra être raccordée à l'installation prévue.

2. Une toiture végétalisée abaisse les températures intérieures de 2° à 5° et extérieure de 30° à 50° tout en améliorant le rendement des PV l'été (chaleur) de 6 % environ.
<https://www.swissolar.ch/fr/connaissances/planification-et-mise-en-oeuvre/toitures-vegetalisees>
La production PV est forte l'été et faible l'hiver (rapport de 1 à 4 env.).

- a. Une étude a-t-elle été réalisée pour démontrer la perte de production PV avec une toiture végétalisée ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi alors ne pas le faire, étude prenant en considération tous les éléments ?

La toiture minérale entraîne une perte de production PV d'env. CHF 2'000–3'000/an en période de forte chaleur, à laquelle s'ajoute le coût de refroidissement supplémentaire, non chiffré à ce stade, lié à une température intérieure supérieure de 2 à 5 °C par rapport à une toiture végétalisée.

Ces pertes sont toutefois à mettre en regard de la toiture végétalisée, nécessitant davantage de cheminements d'entretien qui réduisent d'env. 10 à 12 % la surface disponible pour les panneaux PV.

La végétalisation représente également un surcoût lié à sa mise en œuvre et à l'adaptation de la structure au poids supplémentaire. Voici une estimation comparative de deux variantes de végétalisation :

	Extensive (8cm)	Semi-intensive (15cm)
	augment. statique 30cm	augment. statique 65 cm
• Végétalisation	100'000 chf	150'000 chf
• Réhausse structure	25'000 chf	50'000 chf
• Renfort pieux	25'000 chf	40'000 chf
• Réhausse acrotères	20'000 chf	45'000 chf
Total (HT)	170'000 chf	285'000 chf

Ces options n'ont pas été intégrées au devis général, la maîtrise des coûts étant privilégiée.

- b. Pourquoi produire de la chaleur pour refroidir via les plafonds froids l'intérieur des bâtiments alors qu'une toiture végétalisée le fait naturellement ?

La toiture végétalisée limite la hausse des températures intérieures, mais ne suffit pas à éviter la surchauffe. Un système de refroidissement reste nécessaire pour respecter les normes énergétiques et garantir le confort des élèves et utilisateurs.

3. Quels sont les besoins estimés en électricité pour le nouveau CO et la salle de gym triple ?

Les besoins en électricité des nouveaux bâtiments n'ont pas encore été estimés à ce stade.

4. Quelle sera la production PV estimée sur chacun des bâtiments ?

La puissance de l'installation photovoltaïque sera de 454 kWc selon sa disposition actuelle.

5. Les bâtiments scolaires sont inoccupés pendant les mois (mi-juin – mi-août) au moment où la production PV est maximale. Qu'est-il prévu de faire de cette énergie durant cette période ?

Le surplus PV, hors consommation estivale de la salle de gym et de certains locaux de l'école, pourrait être injecté au réseau ou valorisé via une communauté d'autoconsommation. L'usage et la répartition de cette énergie sont actuellement étudiés avec MontheyEnergie.

6. Des batteries seront-elles installées pour stocker la production excédentaire estivale ?

Les batteries de stockage du surplus PV estival ne sont pas prévues au budget, l'objectif étant de privilégier la revente ou une communauté d'autoconsommation.

7. Les bâtiments scolaires existants seront-ils raccordés pour disposer de la production PV des nouveaux bâtiments ?

La mise à disposition de la production PV fait partie de l'étude de son usage, notamment via une éventuelle communauté d'autoconsommation.

8. Quelle sera la politique tarifaire des bornes de recharge pour véhicules électriques ?

Est-il envisagé de rentabiliser les bornes de recharge et la production photovoltaïque en proposant un service de recharge payant ouvert au public ?

Oui il est envisagé de rentabiliser les bornes de recharges et la production photovoltaïque en proposant un service de recharge payant ouvert au public. Les modalités et les partenaires sont encore à définir.

Eau

1. A combien de litres d'eau peut-on estimer ce qui pourra être récupéré des toits ?

Le volume annuel d'eau récupérable est d'environ 3'400 m³/an.

2. L'eau récupérée sera-t-elle intégralement rejetée dans le canal Stockalper ou est-il prévu de la réutiliser (arrosage (y.c Plavaux), sanitaires, etc.) ?

Le potentiel de récupération a été étudié. La récupération des eaux de toiture pourrait couvrir les besoins sanitaires et d'arrosage, hormis durant les périodes chaudes et peu pluvieuses. Deux options sont envisagées :

- sanitaires + arrosage : env. CHF 85'000.- HT d'investissement, pour env. CHF 6'300.- d'économie annuelle ;

- arrosage uniquement : env. CHF 65'000.- HT, pour env. CHF 4'000.- d'économie annuelle.

Ces options nécessitent l'installation de citerne, conduites et filtres, qui n'ont pas été intégrées au devis général la maîtrise des coûts étant privilégiée.

3. Le message en page 8 mentionne que les bâtiments existants sont raccordés à un réseau unitaire regroupant les eaux claires (EP) et usées (EU) et qu'une mise en séparatif devra être étudié.

- a. Cette étude est-elle prévue dans le présent crédit engagement ?

Cette étude étant un projet connexe hors crédit, ses coûts ne sont pas inclus dans la demande de crédit d'engagement. Son étude est toutefois comprise dans le mandat d'architecte, sans plus-value.

- b. A combien peut-on estimer les coûts de cette séparation ?

Les coûts de cette séparation n'ont pas été chiffrés. Une estimation précise nécessite d'abord une étude complète des réseaux existants, dont la documentation est lacunaire, ainsi qu'une analyse de leur état, notamment par passage caméra, afin de déterminer les possibilités d'intervention.

- c. A quelle échéance l'étude et la réalisation sont-elles prévues ?

Cette étude n'est pas encore planifiée. Si réalisée, elle devra être coordonnée avec les aménagements extérieurs et réseaux du nouveau CO et de la salle triple afin de regrouper les interventions et limiter les ouvertures de terrain.

Circulation et stationnement

1. Comment anticipez-vous l'impact du projet sur les conditions de circulation aux abords du site ?

Au quotidien, les conditions de circulation resteront sensiblement similaires à la situation actuelle. L'impact sur le trafic sera principalement ponctuel, lors de l'organisation de manifestations particulières.

Pour gérer ces flux, le projet d'aménagement (notamment du parking) a été étudié en intégrant une réflexion approfondie sur le plan de circulation et les sens de déplacement, l'objectif central étant de minimiser les nuisances aussi bien pour les usagers du site que pour les riverains.

2. Quelles préoccupations avez-vous concernant l'évolution du trafic autour du site et ses conséquences pour le voisinage ?

L'activité régulière du site générera une charge de trafic comparable à celle que nous connaissons aujourd'hui. Le voisinage ne subira donc pas de détérioration majeure de son cadre de vie.

La priorité de la Commune dans le cadre de ce projet réside dans l'amélioration continue de la sécurité des cheminements de mobilité douce (piétons et cyclistes), afin de garantir des accès sûrs et apaisés pour les élèves et les usagers du secteur.

3. Les divers stationnements pour vélos sont-ils couverts ?

Les couverts prévus sont principalement couverts.

4. Le projet de salle de gym prévoit une capacité importante (1'090 spectateurs pour les manifestations sportives (p. 20), 1'340 places assises pour les manifestations culturelles (p. 21), 1'330 places assises sous les couverts pour les fêtes locales (p. 21). Les parkings à proximité (Plavaux, Perraires, Tennis-Padel et parking d'appoint sur les actuels tennis) ont une capacité de 361 places. Comment prévoyez-vous d'absorber ces besoins supplémentaires ?

En cas de manifestation, les 361 places de stationnement, à raison de 2 à 3 personnes par véhicule, pourraient accueillir env. 750 à 1'000 personnes. S'y ajouteront les personnes venant à pied ou à vélo, le site étant accessible en env. 10 minutes à vélo depuis Collombey ou Muraz. Il est à préciser que deux arrêts de bus se situent à proximité pour garantir une desserte en transports publics.

5. Pourquoi n'est-il pas envisagé d'utiliser la cour primaire comme parking d'appoint lorsque les places du parking sud et les 87 places des Plavaux ne seront pas suffisantes (similairement à ce qui se fait à la Charmaie) ? Est-ce que cela permettrait de se passer du parking de 100 places destiné uniquement aux manifestations exceptionnelles ?

L'aménagement de la cour primaire devra être défini avec ses futurs utilisateurs. Des jeux, équipements sportifs ou revêtements spécifiques pourraient toutefois être incompatibles avec un usage ponctuel comme stationnement.

6. La zone de dépose de la gare d'Aigle présente un inconvénient : l'emplacement où le premier véhicule devrait s'arrêter est celui qui se trouve le plus éloigné de la gare. En pratique, les automobilistes s'arrêtent donc à l'emplacement le plus proche, ce qui provoque un bouchon alors même que la zone de dépose n'est pas entièrement occupée. Ce problème risque-t-il d'arriver dans ce projet ?

La zone de dépose est située au plus près du cycle d'orientation. Contrairement à Aigle, sa géométrie permet à la première place d'être la plus proche des bâtiments, et de suivre naturellement le flux d'arrivée, de dépose et de départ vers la route cantonale. La conception de la mobilité du site permet d'éviter la situation présente à Aigle.

7. Des dépose-minute sont-ils réellement nécessaires, sachant que le parking se trouve à proximité ? Est-ce que cela n'encourage pas le déplacement en voiture plutôt qu'à pied ou vélos encourageant par la même occasion la pratique du sport et la "débrouillardise" ?

Même si le parking se trouve à proximité, les observations de terrain démontrent que la problématique du dépôt et du retrait des élèves en voiture est une réalité quotidienne. Dans les faits, ce besoin existe bel et bien.

Plutôt que d'ignorer cet usage au risque de créer des arrêts sauvages, dangereux ou encombrants aux abords du site, la démarche vise à étudier et accompagner la problématique de manière sécurisée et encadrée. L'aménagement de dépose-minute permet ainsi de canaliser le flux automobile sur un espace dédié sans pour autant entraver les démarches globales de promotion des mobilités douces (déplacements à pied et à vélo) encouragées par la Commune.

8. L'arrêt de bus reste-t-il au même endroit ?

Non, l'arrêt de bus actuel situé sur le site a vocation à être supprimé dans le cadre de l'optimisation globale de l'exploitation du réseau de transports publics. Pour rappel, cet arrêt n'est plus desservi aujourd'hui par les TPC (Transports Publics du Chablais) et l'était uniquement de façon résiduelle par CarPostal.

La desserte du secteur reste parfaitement assurée par les arrêts existants situés sur la route cantonale (RC302).



00 SITE EXISTANT

PLANNING ETAPAGE CHANTIER

GAME

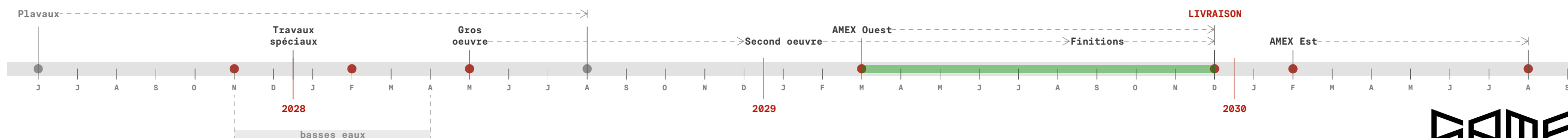
GAME ARCHITECTES 027 722 89 00
RUE DU COLLÈGE 1 INFO@GAME-VS.CH
1920 MARTIGNY GAME-VS.CH



03 AMENAGEMENTS EXTERIEURS 1—> PARTIE OUEST

- AGRANDISSEMENT DE L'ENCEINTE (PARKING)
- SUPPRESSION DES PLACES DE PARC
- AMENAGEMENT DU TAPIS (PART. 1) AVEC REMBLAIS
- AMENAGEMENT DU NOUVEAU PARKING PRINCIPAL
- COORDINATION AVEC HOLINGER (JONCTION ROUTE-PARKING)
- AMENAGEMENT DES ACCES MOBILITE DOUCE
- INSTALLATION DES NOUVEAUX SUPPORTS VELOS
- AMENAGEMENT DU BIOTOPE
- AMENAGEMENT DE LA COUR DU CO
- PLANTATION DE LA VEGETATION
- LIAISON PASSERELLE - CO EXISTANT

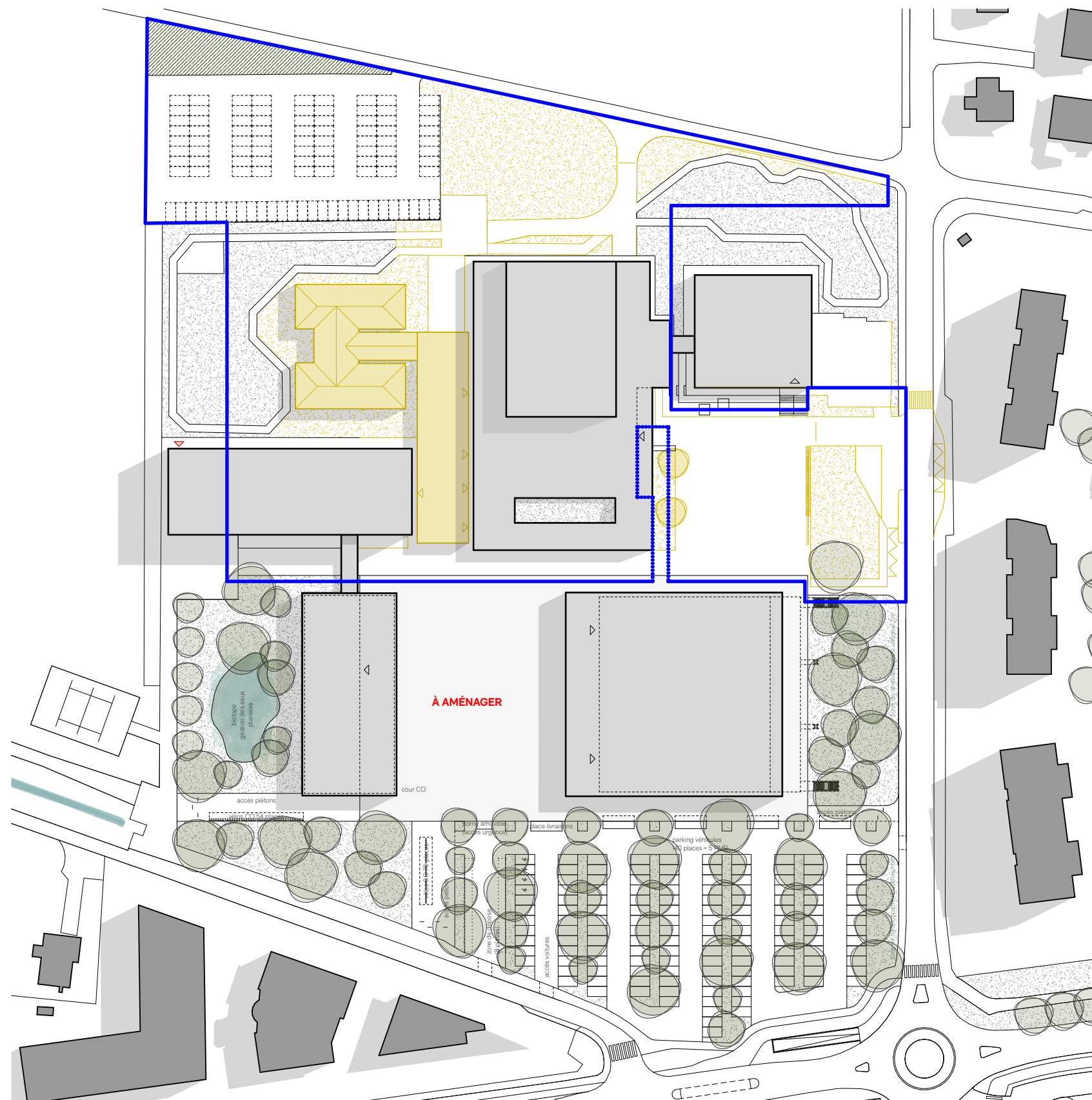
—> PARKING PRINCIPAL EN USAGE
—> ECOLE ET SALLE TRIPLE EN USAGE



PLANNING ETAPAGE CHANTIER

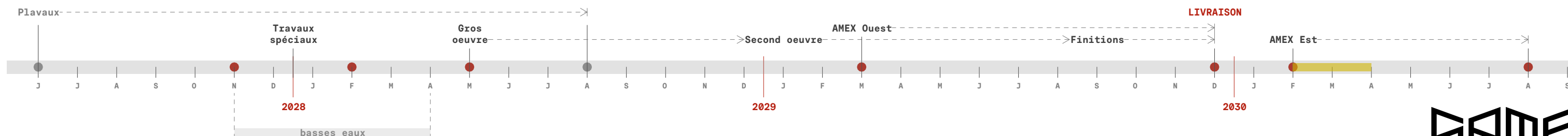
GAME

GAME ARCHITECTES 027 722 89 00
RUE DU COLLÈGE 1 INFO@GAME-VS.CH
1920 MARTIGNY GAME-VS.CH



04.1 AMENAGEMENTS EXTERIEURS 2 —> PARTIE EST

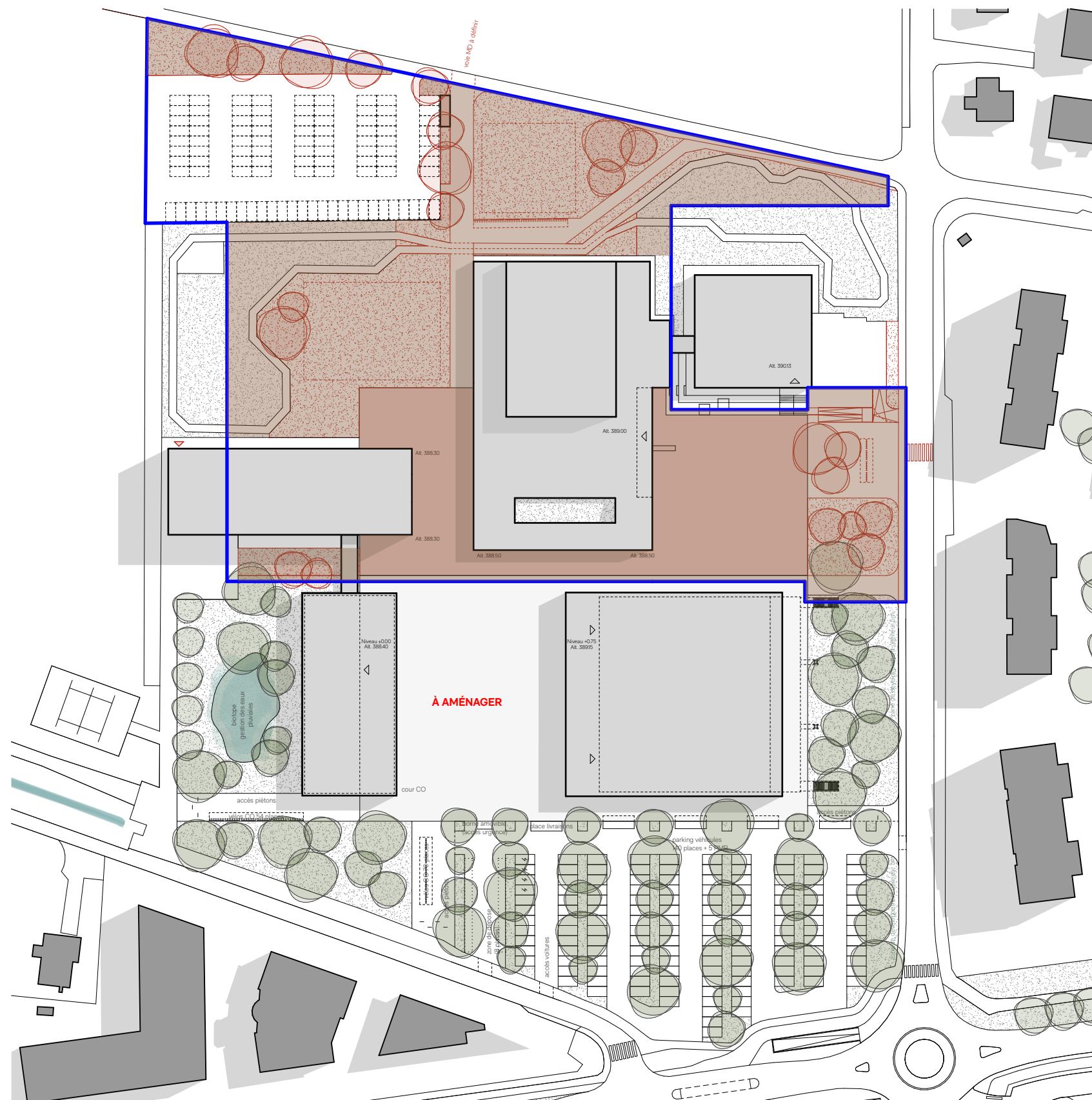
- SUPPRESSION DES SUPPORTS VELOS EXISTANTS
- MODIFICATION DES ACCES AUX BATIMENTS EXISTANTS (CO)
- MODIFICATION DE L'ENCEINTE DE CHANTIER
- MODIFICATION DES ESCALIERS D'ACCES AU BATIMENT PRIMAIRE
- SUPPRESSION DES ARRETS DE BUS
- DEMOLITION DES PAVILLONS
- DEMOLITION DU COUVERT EXISTANT (1/2 RESTANTE)
- DECAPAGE DES SURFACES VERTES



PLANNING ETAPAGE CHANTIER

GAME

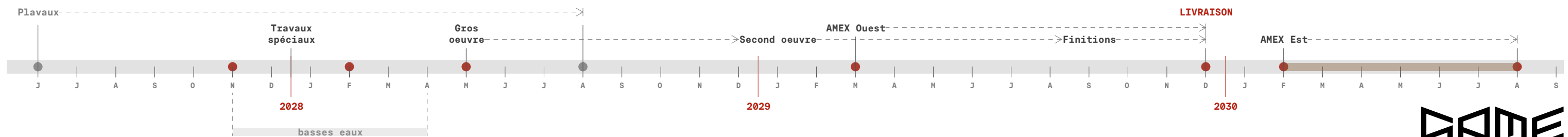
GAME ARCHITECTES 027 722 89 00
RUE DU COLLÈGE 1 INFO@GAME-VS.CH
1920 MARTIGNY GAME-VS.CH



04.2 AMENAGEMENTS EXTERIEURS 3 —> PARTIE EST

- AMENAGEMENT DU TAPIS (PART. 2) AVEC REMBLAIS
- AMENAGEMENT DES ACCES MOBILITE DOUCE
- INSTALLATION DES NOUVEAUX SUPPORTS VELOS
- AMENAGEMENT DES ACCES LIVRAISONS, Y.C. BORNE
- AMENAGEMENT DE L'ACCES PMR POUR L'ECOLE PRIMAIRE
- AMENAGEMENTS DANS LA COUR PRIMAIRE
- FINITION DU PARKING SECONDAIRE, Y.C. BORNE
- PLANTATION DE LA VEGETATION

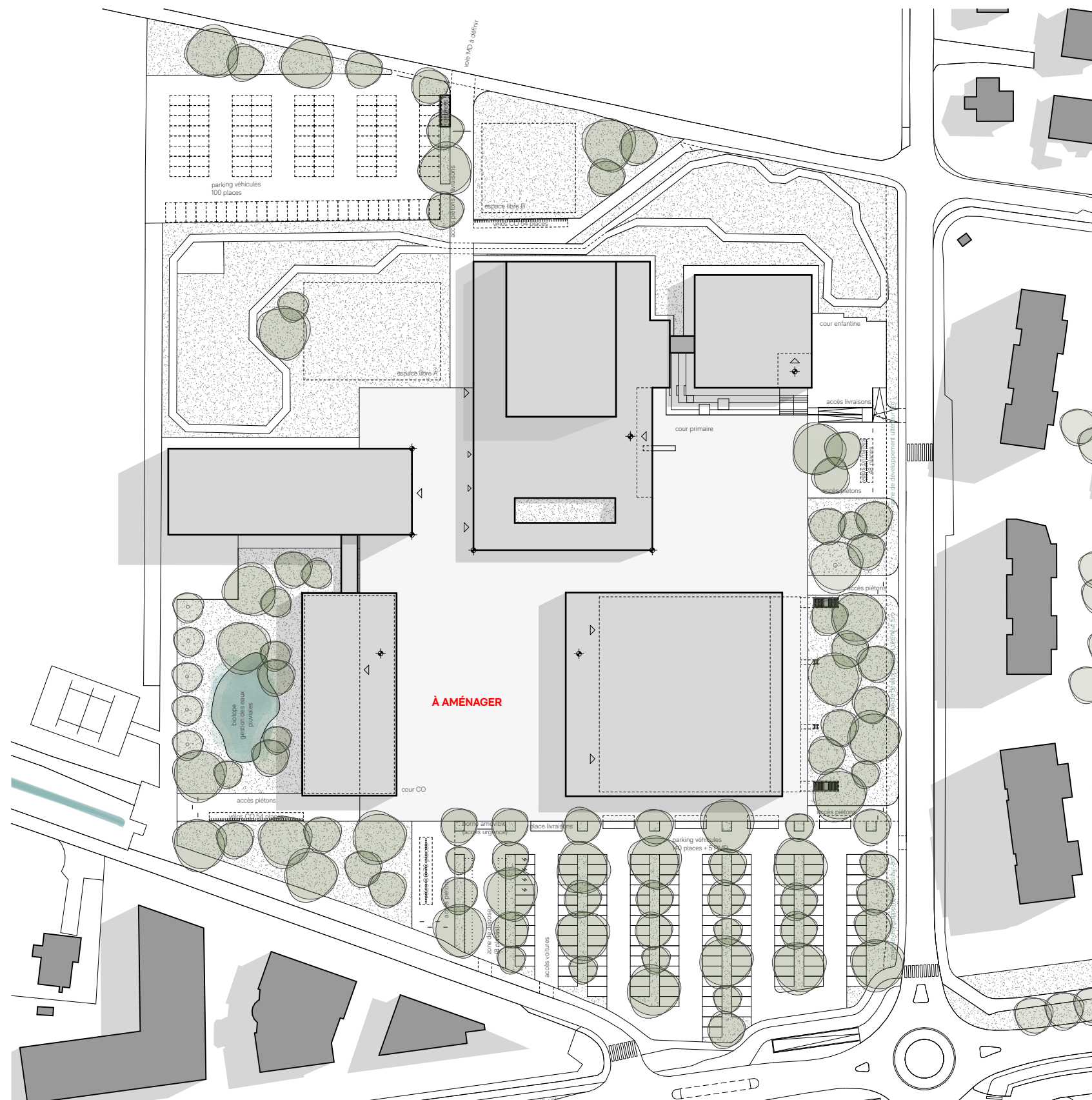
—> SITE COMPLET EN USAGE



PLANNING ETAPAGE CHANTIER

GAME

GAME ARCHITECTES 027 722 89 00
RUE DU COLLEGE 1 INFO@GAME-VS.CH
1920 MARTIGNY GAME-VS.CH



05 PROJET FINAL

- RECTIFICATION DES ACCES AUX BATIMENTS EXISTANTS
- SIGNALISATION
- ...

PLANNING ETAPAGE CHANTIER



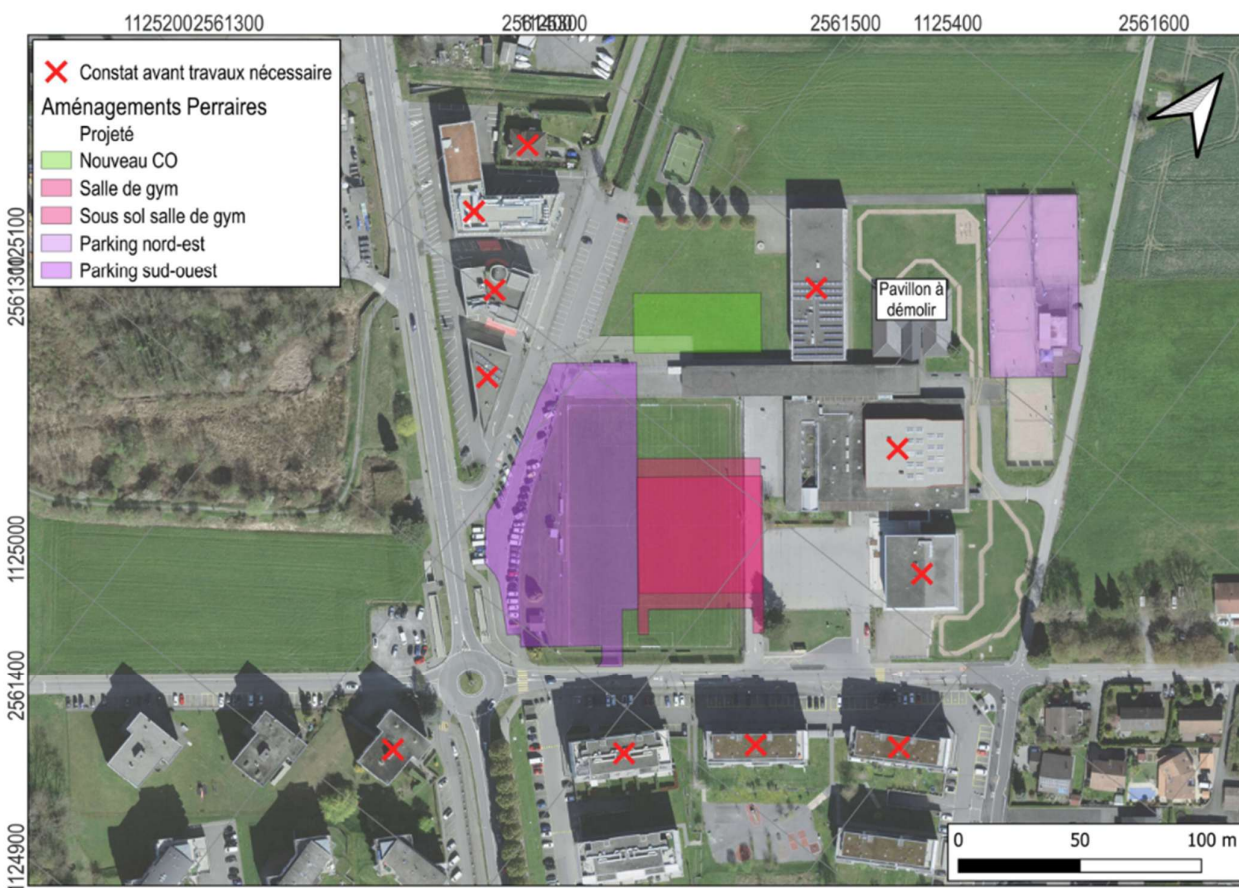
GAME ARCHITECTES 027 722 89 00
RUE DU COLLÈGE 1 INFO@GAME-VS.CH
1920 MARTIGNY GAME-VS.CH

Demande complémentaire du 20 août 2026

1. Nous avons compris que des constats allaient être réalisés avant et après certains travaux à risque pour les infrastructures environnantes. Toutefois, nous n'avons pas compris sur quel périmètre ces analyses auraient lieu.

Pourriez-vous nous l'indiquer (quels immeubles d'habitation ? bâtiments Raiffeisen / CI / pharmacie ? Bâtiments scolaires ? Services publics ? routes ?) ? :

Un plan de situation, établi en coordination avec le bureau François-Xavier Marquis, indiquant les bâtiments qui feront l'objet d'un constat avant le début des travaux se trouve en annexe. Il est précisé que les routes situées sur le pourtour du site feront également l'objet d'un dossier photographique, établi en complément du constat des bâtiments.



Demande de confirmation de compréhension – 27 août 2026

Lors de la rédaction du rapport, nous avons quelques doutes qui sont apparus et nous ne voudrions par mettre des informations erronées.

Par conséquent, pourriez-vous nous confirmer notre compréhension :

1) CO – Réserves

- Le projet prévoit une réserve de 23 élèves par rapport aux projections (427 vs 450)
Comme cela a été expliqué en séance, les projections du Canton pour 452 élèves sont calculées pour une salle de réserve et le projet en prévoit 2. Le nombre projeté par le Canton n'est pas toujours pertinent au CO puisque 25 élèves peuvent occuper une salle ou 2 salles pour certains cours (allemand et anglais).
- 2 salles ne sont pas reconnues par le canton. Il s'agit des 2 salles de réserve.
Le canton a reconnu 11 unités au subventionnement des locaux d'enseignement (sur un total de 25.5 unités de subventionnement, décision du 21.02.2024, yc 13 unités pour les salles de gym et 1.5 unités pour les locaux administratifs). Le projet prévoit avec la salle de réserve, 12 unités construites pour les locaux d'enseignement.
- Le canton a malgré tout décidé de subventionner une des salles de réserves.
Oui comprise dans les 11 unités.
- Par conséquent, seule une salle n'est pas subventionnée dans tout le projet CO.
Non, 1.5 salles (1.5 unités). Salle de réserve et une ½ salle d'appui.

2) Nombre de salles de classe

- Sans tenir compte des appellations spécifiques du canton utilisées pour calculer les unités subventionnables, le nouveau bâtiment disposera de 12 salles de classe (yc salle de science) + une salle CDTEA.
 - 11 salles de classe (11 unités)
 - 2 salles d'appui (1 unité), équivalent à une salle de classe en taille
 - 1 salle CDTEA (0.5 unités)

3) Projections 2040

- Les projections de 12'500 habitants à 2040 ont été basées sur le futur PAZ.
Oui
- Les 12'500 habitants sont une extrapolation du futur PAZ.
Le Conseil municipal n'est pas sûr de comprendre ce que la Commission de gestion entend par « extrapolation ». L'estimation de 12'500 habitants ressort d'analyses externes basées sur le futur PAZ.
- Les 12'500 habitants ne constituent pas la capacité maximale sur notre commune en 2040.
La « capacité maximale » d'un territoire dépend de différents facteurs (ouverture de zones d'habitation supplémentaires, densification maximale exigée, etc.), non mis en œuvre dans le cadre du futur PAZ pour Collombey-Muraz. L'ouverture de nouvelles zones, pour autant que cela soit possible ou une modification des règles de densification, par exemples, devraient être soumises au Conseil général.
- Dans cette projection, il n'est pas tenu compte de l'évolution prévue en lien avec le développement de la zone Tamoil (potentiellement des nouveaux habitants viendront s'installer au moment de la création des emplois).
Non, pour diverses raisons, Notamment, d'abord le fait que cette évolution n'est absolument pas prévisible aujourd'hui et, entre autres, parce que les futurs nouveaux emplois qui seront créés (dont on ne sait quasiment rien encore à ce jour) ne seront pas occupés « que » par des habitants de Collombey-Muraz.

Demande de confirmation de compréhension – 3 septembre 2026

Dans le cadre du crédit d'engagement sur le CO/Salle triple, notre objectif principal était de vulgariser au maximum certains éléments pour nos collègues du Conseil général, en particulier pour les écoles :

- Le nombre de classes avant vs après le projet
- Les locaux qui résultent d'un choix de la commune dans le but de conserver une certaine marge de flexibilité qet qui donc ne sont pas subventionnés.

Nous souhaitons également éviter de présenter le système des unités car cette notion technique fait partie des éléments qui nous ont emmêlés et que nous ne jugeons pas essentielle pour comprendre l'importance du projet.

Durant ces dernières semaines, nous avez tenté de nous expliquer à plusieurs reprises ces notions mais nous ne sommes toujours pas sûrs d'avoir bien compris.

Par conséquent, nous avons décidé de vous transmettre la partie descriptive sur le thème des écoles afin de nous assurer qu'elle ne contient pas d'éléments erronés. [...].

Vous trouverez ci-après les remarques et précisions de la direction des écoles concernant les chiffres contenus dans le document transmis :

- *Nombre d'élèves 26-27 : 340*
- *En termes d'unités (donc de m2), les 2 salles d'appui équivalent à une salle de classe.*
- *En termes d'unités (donc de m2), la salle d'étude équivaut à une salle de classe et 1/2*
- *Dans « Autres éléments », il faut rajouter une salle des maîtres (1/2 unité). La salle CDTEA est également d'une 1/2 unité.*